

Législature 2020-2025

Délibération N° 991

Séance du Conseil municipal du **25 mars 2025**

CRÉDIT DE RÉALISATION DE CHF 240'000.- TTC POUR LE REMPLACEMENT DE LA DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE DE LA SALLE COMMUNALE ET DE L'ANCIENNE ÉCOLE

Vu la fuite importante découverte sur le réseau de chauffage et les conséquences sur les consommations d'eau ;

Vu le chauffage provisoire électrique mis en place en 2024-2025 ;

Vu l'urgence de réaliser ces travaux durant l'été 2025 ;

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 18 oui, 0 non et 0 abstention sur 18 CM présents

1. De procéder à des travaux de remplacement de la distribution de chauffage de la salle communale et de l'ancienne école.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 240'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 240'000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 02.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2025.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.



La Présidente : Nicole ROEHRICH



La Secrétaire : Aline JOLIAT SAULNIER